Mashteuiatsh
BULLETIN D'INFORMATION
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

NISSI-PISHIMU | MAI 2016 VOLUME 29, NUMÉRO 1

DANS CE NUMÉRO

Partage des responsabilités politiques 1
Loi sur les foyers familiaux 2
Lancement de la formation nehlueun en ligne de niveau intermédiaire 2
Un projet éducatif actuel pour l'école Kassinu Mamu 3
Concours en entrepreneuriat 4
Programme révisé *Nishkatsh upahuatsh* (« L'envolée des outardes ») 5
Augmentation du financement pour les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations 6
Le 15 juin : Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées 6
Rappels importants et nouveautés touchant le service de transport médical à Mashteuiatsh 7
Une bonne dose de prévention! 8
Centre de santé 9
Prévoyez-vous entreprendre des travaux prochainement? 9
Tarification des services publics 10
Nouveaux programmes de rénovation et d'amélioration d'habitation de la SCHL 10
Responsabilités reliées aux fossés 11
Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada 11
Emploi étudiant – Stratégie jeunesse 2016 12
Challenge Stanley Vollant 12

Partage des responsabilités politiques

Afin de maximiser l'atteinte de résultats d'ici mai 2017, les élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont convenu de modifier le fonctionnement par comités politiques et de s'entendre sur le partage de leurs responsabilités, sur la base des principes suivants :

- Tous les élus doivent avoir un mandat du Conseil des élus pour agir dans un dossier;
- L'élu porteur d'un mandat ou d'un dossier devient le canal de communication à privilégier par tous;
- Un suivi régulier doit être fait au Conseil des élus de l'évolution des dossiers;
- L'élu porteur d'un mandat ou d'un dossier porte également les relations gouvernementales dans ce domaine;
- La marge de manœuvre d'un élu dans ses actions politiques est encadrée par les orientations adoptées en début de mandat par le Conseil des élus.

Ce partage des responsabilités politiques est valide à compter du 9 mai 2016, et ce, jusqu'au retour en fonction du chef Gilbert Dominique et sujet à modifications par ce dernier.

Noms et fonctions	Responsabilités politiques
M. Stéphane Germain Vice-chef	**En l'absence du chef Gilbert Dominique :** • Orientations, objectifs de mandat et priorités politiques • Présidence des réunions du Conseil des élus • Relations avec les gouvernements et les Premières Nations • Nation innue • Négociation territoriale
	• Communications • Relations avec la communauté (incluant les conseils consultatifs)
Mme Marjolaine Étienne Vice-chef	• Soutien au chef dans les relations auprès des gouvernements • Relations avec la région • Économie et relations d'affaires (excluant le dossier du système et de la structure économiques qui relèvent de l'ensemble des élus) • Relations avec la grande entreprise
M. Patrick Courtois Conseiller	• Finances • Administration et encadrements (dossiers organisationnels)
M. Jonathan Germain Conseiller	• Santé et mieux-être • Saines habitudes de vie • Loisirs
Mme Julie Rousseau Conseillère	• Éducation • Développement de la main-d'œuvre • Infrastructures • Lutte à la pauvreté
M. Charles-Édouard Verreault Conseiller	• Soutien au chef dans les relations avec les Premières Nations • Territoire • Culture • Sécurité publique

Source : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

La loi fédérale sera en vigueur le 19 juin 2016 à Mashteuiatsh

Loi sur les foyers familiaux

À compter du 19 juin 2016, la Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux (aussi appelée Loi sur les foyers familiaux), adoptée par le parlement fédéral en décembre 2014, s'appliquera à Mashteuiatsh.

Cette loi fédérale a été élaborée afin de combler le vide juridique entourant l'occupation du foyer familial et le partage des biens immobiliers situés sur une réserve lors d'une séparation, d'un divorce ou encore lors du décès de l'un des membres du couple. Elle s'applique à tous les couples dont au moins l'un des membres est autochtone, qu'ils soient mariés, unis civilement ou conjoints de fait.

Journées portes ouvertes – sessions d'information

Une session d'information pour la population a eu lieu le 25 mai et une prochaine est prévue le 6 juin afin de fournir plus amples renseignements aux personnes qui le désirent ainsi que répondre aux questions en lien avec la Loi sur les foyers familiaux :

Horaire de la prochaine session d'information		
Date	**Heures**	**Endroit**
LUNDI 6 JUIN 2016	15 h à 18 h	Salle Ushkui (anciennement salle du Club de l'âge d'or Kateri), 64, rue Uapakalu, Mashteuiatsh

Il est également possible de joindre Mme Guylaine Simard, coordonnatrice à la gestion foncière, au 418 275-5386, poste 776 ou par courriel [guylaine.simard@mashteuiatsh.ca].

Source : Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale

Lancement de la formation nehlueun en ligne de niveau intermédiaire

L'équipe de Patrimoine et culture est heureuse d'annoncer aux Pekuakamiulnuatsh la mise en ligne de la formation nehlueun langue seconde de niveau intermédiaire. Cet outil — dont le préalable est le niveau débutant déjà en ligne depuis quelques années — permet d'apprendre un langage fonctionnel afin de l'utiliser dans les situations de la vie courante. Il donne un aperçu de la structure de la langue permettant ainsi de mieux la comprendre et de faciliter les apprentissages. La formation est appuyée par des capsules audio favorisant la prononciation des mots.

Il est facile de s'inscrire à la formation en ligne!

Rendez-vous sur le site Web www.nehlueun.com. Dans le bandeau bleu du haut, choisissez l'option ***S'inscrire***. Vous devez remplir le formulaire et y inscrire votre adresse de courriel. Une fois inscrit, vous recevrez par courriel les liens pour vous connecter.

L'équipe de Patrimoine et culture vise à faire connaître des outils de promotion de la langue et de la culture afin de permettre aux Pekuakamiulnuatsh d'y avoir accès et ainsi favoriser leur apprentissage. La formation nehlueun en ligne s'inscrit dans cette lignée.

Nous invitons tous les Pekuakamiulnuatsh à s'inscrire à cette formation en ligne!

Source : Patrimoine et culture

Soutenu par un fort engagement de l'ensemble du personnel

Un projet éducatif actuel pour l'école Kassinu Mamu

Toujours dans l'optique de s'améliorer sans cesse, l'école secondaire Kassinu Mamu a réalisé récemment la révision quinquennale de son projet éducatif. Il s'agit d'un exercice très important puisque, par son projet éducatif, une école définit les valeurs qu'elle privilégie, ses orientations ainsi que ses choix pédagogiques en considérant les besoins des élèves. Le projet éducatif doit être évalué et révisé de façon périodique, avec la participation d'élèves, de parents, de partenaires et du personnel de l'école. Dans le cadre de l'analyse, une attention particulière a été accordée aux facteurs clés de la réussite.

Avec la croyance que chaque élève a droit à des services adaptés à ses besoins, les intervenants de l'école Kassinu Mamu s'engagent à fournir l'aide nécessaire pour permettre à chacun de grandir, de s'épanouir et de devenir un citoyen autonome, responsable et capable d'agir sur le monde qui l'entoure.

La mission de l'école

L'école Kassinu Mamu a pour mission *« d'offrir aux jeunes Pekuakamiulnuatsh un environnement éducatif stimulant et des conditions propices au développement des compétences qui assureront leur réussite éducative sur le plan de la qualification, de la socialisation et de l'instruction »*. Dans cet esprit, l'école valorise le travail d'équipe, des attentes élevées pour tous les élèves et l'établissement d'un lien signifiant avec chacun. L'école souhaite également transmettre et valoriser la culture des Pekuakamiulnuatsh afin de contribuer à faire en sorte que les jeunes soient épanouis et de fiers porteurs de leur culture. Elle vise la compétence, l'excellence et la qualité de ses services dans le respect de sa spécificité.

Quelques caractéristiques

L'école Kassinu Mamu offre des services éducatifs de la première à la cinquième année du secondaire incluant les programmes adaptés et les parcours de formation axée sur l'emploi. L'équipe-école se compose d'une directrice d'école, d'un adjoint à la direction, d'une secrétaire, d'une conseillère pédagogique, de quinze enseignants spécialistes, d'une préposée à la sécurité et aux équipements audiovisuels et d'une formatrice en nehlueun. Afin de répondre aux besoins des élèves, l'école peut également compter sur les services d'une orthopédagogue, d'une psychoéducatrice, d'une psychologue et de deux éducatrices spécialisées.

L'analyse en vue de l'actualisation du projet éducatif a également permis de mettre en relief plusieurs forces de l'école qui contribuent à assurer la réussite des élèves, notamment : la compétence des enseignants; les stratégies d'enseignement variées et les pratiques innovatrices; les programmes enrichis; l'accueil, l'accompagnement et l'encadrement des élèves; la présence de la culture des Pekuakamiulnuatsh et d'activités de transmission culturelle; la culture entrepreneuriale en action dans l'école; le suivi aux parents.

Les valeurs et les orientations

Le respect, l'entraide, la persévérance et le dépassement de soi constituent les valeurs privilégiées par l'école. L'équipe-école s'efforce de mettre en place des moyens pour s'assurer de la présence de ces valeurs dans les gestes quotidiens. À ces valeurs se rattachent quatre grandes orientations :

<u>Orientation 1 : Le développement de l'identité, de l'appartenance et de la fierté ilnu</u>
L'école vise à contribuer au développement de l'identité, de l'appartenance et de la fierté ilnu des élèves. La culture des Pekuakamiulnuatsh est au cœur de plusieurs de nos actions. L'école offre des programmes et des activités de transmission de la culture des Pekuakamiulnuatsh et favorise l'implication communautaire pour les jeunes. Nous croyons qu'un élève qui possède une bonne connaissance de lui-même et une bonne estime de soi sera davantage en mesure de s'épanouir et de vivre des réussites.

Suite à la page 4

Orientation 2 : La réussite pour tous

L'école vise à mettre en place des moyens et des conditions essentielles à la réussite pour tous. Elle développe les compétences des élèves dans les différentes disciplines en s'assurant d'appliquer les programmes de formation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. De plus, elle se fait un devoir de bien identifier les besoins de chaque élève pour y répondre adéquatement et en favoriser la réussite.

Orientation 3 : La vie en harmonie dans une école saine et sécuritaire

L'école considère qu'il est primordial d'établir un lien signifiant entre les différents acteurs du milieu pour créer, au départ, un sentiment de confiance chez l'élève et permettre une vie scolaire saine et harmonieuse. De plus, en se dotant d'outils de consultation auprès de sa clientèle, de cibles précises d'intervention et de pistes de solution, l'école s'assure de répondre efficacement aux différentes problématiques des élèves. Par l'application rigoureuse de notre code de vie et de divers programmes de prévention, l'école s'assure d'offrir un milieu de vie harmonieux, sain et sécuritaire.

Orientation 4 : L'amélioration de la communication entre l'école, les parents et la communauté

L'école vise à assurer une communication efficace et soutenue à l'interne et à l'externe. Elle met en place des moyens pour faciliter la communication dans le milieu scolaire et l'organisation, mais également entre l'école, les parents et la communauté. D'une part, les modes de fonctionnement ont été revus; d'autre part, un site Web et une page Facebook ont été créés dans le but d'informer la population des événements importants, des nouveautés à surveiller, des rencontres ou conférences offertes, etc.

Le projet éducatif de l'école Kassinu Mamu ainsi que le plan de réussite qui en découle sont soutenus par l'engagement de l'ensemble du personnel de l'école qui est réellement mobilisé afin de répondre aux besoins des élèves et favoriser la réussite.

Soyons fiers de notre école secondaire!

Source : École Kassinu Mamu

Concours en entrepreneuriat

Les gagnants du Concours ilnu Jeunes entrepreneurs de Mashteuiatsh ont été récompensés lors d'un gala de reconnaissance qui s'est tenu le 8 avril dernier.

Les projets visés ont été présentés au volet régional du concours en entrepreneuriat, le **Défi OSEntreprendre**. Bonne nouvelle cette année, une équipe de Mashteuiatsh a remporté le concours régional dans la catégorie primaire 3e cycle avec le projet « Ushkanaminan »! Ce projet a automatiquement été inscrit au concours provincial et nous connaîtrons les gagnants le 16 juin lors du gala au Palais Montcalm de Québec.

Félicitations et bonne chance à nos élèves!

Description de leur projet

Les élèves de 4e et 5e année ont proposé de faire un jardin pour la récolte de légumes et de les offrir aux gens défavorisés. Le projet consiste à mettre une poignée de terre de jardin séchée garnie de graines de semence dans un papier brun qui est recouvert de papier de soie de couleur. Le tout est attaché par une corde en coton accompagné d'une étiquette ainsi que du mode d'emploi et d'entretien en nehlueun. Tous les produits utilisés sont biodégradables. Les sacs ont été vendus 1 $ chacun. Le but est de faire l'achat de deux arbres fruitiers avec la vente des sachets et de les planter près des bâtiments scolaires.

Noms des participants : Éléna Moar, Gabrielle McNicoll, Léticia Fontaine, Zachary Boulianne, Marilou Paul, Karianne Duchesne, Gabrielle Larouche, Alynath Verreault, Jaimy Eden Paul-Dubé, Karlvin Wesly Cleary, Zavier Philippe et Arianne Blais.

Source : Services aux élèves

En vigueur le 1er août 2016

Programme révisé *Nishkatsh upahuatsh* (*« L'envolée des outardes »*)

Suivant un mandat de la direction Éducation et main-d'œuvre de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la direction du Développement de la main-d'œuvre a récemment procédé à un exercice de révision et d'actualisation du programme *Nishkatsh upahuatsh* (« L'envolée des outardes »), le programme de soutien à la formation professionnelle et aux études postsecondaires, qui inclut un ajustement de la grille des taux de formation. Le nouveau programme révisé ainsi que la grille ont fait l'objet d'une adoption par le Conseil des élus le 15 avril 2016.

Cet exercice s'avérait nécessaire afin de s'assurer de l'amélioration continue du programme, dans la visée de favoriser la persévérance scolaire, d'atteindre des résultats plus significatifs en matière d'obtention de diplômes et de diminuer le déficit.

Le programme révisé ainsi que la nouvelle grille seront en vigueur à compter du **1er août 2016**.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principaux changements et améliorations apportés au programme. Le programme complet révisé ainsi que les autres documents pertinents peuvent être consultés en tout temps dans la section *Programmes de soutien aux études* du site Web www.mashteuiatsh.ca (dans la *Zone pour étudiants* de la rubrique *Emploi et formation*).

Principaux changements et améliorations	
Changement ou nouveauté	**Remarque ou précision**
Adoption d'une nouvelle grille des taux de formation actualisée	Évaluation pour un réajustement aux cinq ans, selon la conjoncture financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Approche plus personnalisée avec signature d'une entente de financement suivant l'analyse du dossier	Accompagnement et élaboration de plan d'action, au besoin
Diminution du nombre de documents exigés et simplification des procédures administratives	
Nouvelle définition d'étudiant indépendant : avoir 20 ans ou plus ou demeurer à l'extérieur de son domicile permanent ou avoir un ou des enfants à charge	
Revenu de l'étudiant de plus de 25 000 $ non considéré lors de l'analyse	Auparavant, un étudiant qui avait un revenu supérieur à 25 000 $ n'était pas admissible au programme
Durée du financement établie en fonction de la durée normale du programme d'études	Nombre d'heures ou de sessions prescrit par le programme d'études
Taux fixe pour les frais de volumes et de matériel	
Étude de cas possible pour des frais élevés d'achat de volumes et de matériel obligatoire ou pour un besoin de session supplémentaire	
Pénalité pour l'étudiant en cas d'abandon sans motif valable, de non-respect de l'entente ou de fausse déclaration	
Mécanisme de révision pour l'étudiant qui n'est pas d'accord avec une décision rendue dans le cadre du programme	Délai de 40 jours suivant la réception d'un avis de décision ou de modification

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre l'équipe à nos bureaux, au 124, rue Pileu, à Mashteuiatsh, par téléphone au 418 275-5386, poste 260 ou encore par courriel [dmo.postsecondaire@mashteuiatsh.ca].

Source : Développement de la main-d'œuvre

Augmentation du financement pour les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan vient de recevoir la confirmation d'un financement supplémentaire provenant d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) à l'égard des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) pour les volets prévention et fonctionnement. Ce financement sera versé à l'ensemble des agences des SEFPN du Québec.

À Mashteuiatsh, les fonds additionnels seront de 624 621 $ pour l'exercice financier 2016-2017.

Ce financement additionnel du programme représente l'une des réponses du gouvernement du Canada à la décision du Tribunal canadien des droits de la personne au sujet du programme des SEFPN. Dans cette cause, le tribunal a reconnu que le gouvernement fédéral a agi de façon discriminatoire et a manqué à son obligation de fournir à des familles autochtones un financement et des services adéquats en matière d'aide à l'enfance, et ce, malgré qu'il connaissait les impacts négatifs de son programme.

Ceci n'est pas sans rappeler une plainte similaire qui a été déposée par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour discrimination dans le financement du service de police de Mashteuiatsh – qui a été jugée recevable et qui fait actuellement l'objet d'une analyse détaillée par la commission fédérale.

Selon l'information reçue d'AANC, *« les investissements de cette première année se veulent une façon de soutenir les services de première ligne et d'assurer la disponibilité des services aux enfants des Premières Nations de façon continue […] »*. Une réforme du programme des SEFPN est envisagée au cours des prochains mois avec la participation des agences.

Source : Direction générale

Le 15 juin : Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées

La maltraitance envers les personnes aînées est une réalité qui ne doit pas être ignorée. Les aînés sont davantage vulnérables à la maltraitance étant donné leur perte d'autonomie et l'aide dont ils ont besoin. La maltraitance peut se présenter sous diverses formes, en voici quelques exemples :

- Se faire frapper ou pousser;
- Ne pas recevoir les soins nécessaires;
- Se faire soutirer de l'argent ou voler des biens;
- Se faire menacer;
- Se faire agresser sexuellement;
- Être ignoré;
- Ne pas être consulté dans les décisions qui le concernent.

Les personnes qui en sont victimes voient leur qualité de vie affectée. Parfois, une dépression peut en résulter, voire un suicide. Il est donc primordial d'être à l'affût des signes de maltraitance envers les aînés, de se préoccuper régulièrement de leur bien-être et de réagir lorsque l'on pense qu'une personne âgée vit une situation de maltraitance.

Une ligne d'écoute et de référence existe en ce sens. Il s'agit de la ligne AIDE ABUS AÎNÉS 1 888 489-ABUS (2287) qui est un service anonyme, confidentiel, sans frais, et ce, tous les jours de 8 h à 20 h. Une personne expérimentée vous écoutera, vous conseillera et vous dirigera vers les ressources les plus adéquates pour répondre à vos besoins.

Le 15 juin est la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées. N'hésitez pas à porter le ruban mauve représentatif de cette journée. Il sera disponible dans divers endroits tels que le Centre de santé, les dépanneurs, le Domaine Kateri et la caisse populaire. Surveillez les autres activités qui auront lieu ce jour-là, notamment en syntonisant la radio locale.

Même si le jour du 15 juin a été ciblé pour faire de la sensibilisation sur le sujet, il ne faut pas perdre de vue que nous avons tous un rôle à jouer pour contrer la maltraitance envers nos aînés, et ce, au quotidien. Agissons ensemble pour protéger les aînés de la communauté.

Source : Santé des aînés

Rappels importants et nouveautés touchant le service de transport médical à Mashteuiatsh

Vous trouverez ci-dessous des rappels importants et quelques nouveautés touchant le service de transport médical à Mashteuiatsh. La plupart de ces règles entourant le transport médical sont déjà en vigueur depuis plusieurs années, mais il devenait opportun de les rappeler afin d'assurer une compréhension et une application uniformes, en conformité avec le Programme des services de santé non assurés (SSNA) de Santé Canada.

But

Le service de transport médical a pour but d'aider les membres à obtenir les services médicaux dont ils ont besoin, selon les critères d'admissibilité du Programme des services de santé non assurés (SSNA) offert par Santé Canada. L'objectif est donc de faciliter l'accès aux services de santé qui ne sont pas offerts dans la communauté.

Qui peut bénéficier du service

- Les membres inscrits sur la liste de bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean (Pekuakamiulnuatsh) domiciliés à Mashteuiatsh.

Transport par l'un de nos véhicules

- Vous devez aviser le répartiteur au transport médical au moins **deux jours ouvrables** avant la date du rendez-vous.
- Vous devez fournir la preuve que vous avez bénéficié des services médicaux par un professionnel de la santé autorisé par le formulaire *Attestation de visite médicale* dûment rempli.
- Si un transport en taxi est nécessaire en dehors des heures d'ouverture, vous devrez assumer le coût du transport qui vous sera remboursé après avoir fourni les pièces justificatives, sauf si la demande est déjà préautorisée par le répartiteur au transport médical au moins **deux jours ouvrables** avant la date du rendez-vous.
- Seulement les personnes autorisées à voyager pour des raisons médicales peuvent bénéficier d'un transport et une utilisation non conforme entraînera une procédure de remboursement.
- *[Nouveau]* Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés obligatoirement d'un adulte pour bénéficier d'un transport.

Utilisation de votre véhicule personnel

- *[Nouveau]* Vous devez communiquer avec le répartiteur au transport médical **deux jours ouvrables** avant la date du rendez-vous. Celui-ci évaluera votre demande selon les critères d'admissibilité et en fonction du moyen de transport le plus économique.
- *[Nouveau]* Il est possible que le remboursement de vos frais de transport ne vous soit pas autorisé, par exemple si l'un de nos véhicules se rend au même endroit que vous. Il vous sera alors demandé de voyager dans le transport qui se rend déjà au même endroit que vous.
- Vous devez fournir votre reçu et l'attestation de visite médicale pour le remboursement de frais de stationnement.
- Si la demande est autorisée, nous rembourserons le kilométrage pour l'utilisation de votre véhicule personnel pour toute distance supérieure de 50 km de Mashteuiatsh et selon le tarif en vigueur du Programme des services de santé non assurés (SSNA).

Ce que nous ne remboursons pas (services exclus) :

- *[Nouveau]* Pour les rendez-vous dans les villes de Sept-Îles, Montréal et Québec, le remboursement des frais d'hébergement et de repas sont sous la responsabilité du Regroupement Mamit Innuat. L'agent-répartiteur au transport médical vous en indiquera les modalités lorsque vous le contacterez pour obtenir la préautorisation de votre déplacement.
- Le transport à l'intérieur de la communauté devra être préautorisé par le répartiteur au transport médical selon certaines conditions.

Coordonnées	
Demande de transport et autorisation	Répartiteur au transport médical Adresse : 65, rue Uapakalu, Mashteuiatsh Téléphone : 418 275-5386, poste 351
Demande de remboursement	Commis au transport médical Adresse : 65, rue Uapakalu, Mashteuiatsh Téléphone : 418 275-5386, poste 284
Services de santé non assurés	Programme des services de santé non assurés (SSNA) Téléphone : 1 877 483-1575 www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/index-fra.php

Source : Santé publique et services généraux

Une bonne dose de prévention!

NDLR : Un concours est proposé à la fin de l'article. Nous vous invitons à y participer!

Avec l'arrivée du printemps, nous en profitons pour faire le grand ménage de notre maison, mais nous oublions trop souvent de faire celui de notre pharmacie.

Dans la lutte contre la maladie, les médicaments sont nos alliés. Saviez-vous que s'ils sont mal utilisés, ils peuvent devenir une menace à notre santé? Il est donc important d'en faire bon usage et de respecter certaines règles de base. Les connaissez-vous?

Voici un rappel des règles de sécurité en matière de médication :

- Faites le ménage de votre pharmacie une fois par année.
- Conservez les médicaments dans leur contenant d'origine avec l'étiquette pour pouvoir identifier le produit et sa date d'expiration.
- Ne mélangez pas plusieurs sortes de comprimés dans un même contenant.
- Rapportez tous les médicaments périmés, inutiles ou dont l'étiquette n'est plus lisible à votre pharmacie. Ne jamais les jeter à la poubelle ni dans les toilettes.
- Informez-vous de la température à laquelle doit être conservée votre médication.
- Mettez la médication dans une seule armoire, sous clé, à l'abri de l'humidité et hors de la portée des enfants.
- N'utilisez pas de médicaments prescrits pour une autre personne et ne partagez pas les vôtres.
- Respectez la posologie, les indications sur le contenant et les recommandations de votre professionnel de la santé.
- Faites toujours affaire avec la même pharmacie et le même médecin.
- Tenez une liste à jour de votre médication avec vous.
- Avant de vous procurer des médicaments en vente libre ou de prendre des produits naturels, parlez-en à votre pharmacien ou votre professionnel de la santé.
- N'arrêtez pas un médicament sans en parler avec votre médecin, votre pharmacien ou votre infirmière.
- Éviter de consommer de l'alcool ou des drogues avec vos médicaments.
- Il est important de connaître le nom des médicaments que vous prenez et de savoir à quoi ils servent.

En cas de questions ou préoccupations, n'hésitez pas à parler avec votre médecin, votre pharmacien ou votre infirmière. Ce sont des ressources qui sont là pour vous!

Source : Santé des aînés

Concours *Une bonne dose de prévention!*

Courez la chance de gagner un chèque-cadeau de 25 $ chez Intersport ou de 25 $ chez Jean Coutu en répondant à notre petit quiz. Déposez ce coupon-réponse au plus tard le 2 juin 2016, dans la boîte prévue à cet effet à la réception du Centre de santé de Mashteuiatsh. Le tirage aura lieu le 6 juin 2016.

VRAI OU FAUX?

1. Il faut faire le ménage de notre pharmacie une fois par année. _____
2. On peut consommer de l'alcool ou des drogues avec nos médicaments. _____
3. On peut utiliser des médicaments même s'ils sont périmés. _____
4. Avant de prendre un produit naturel, je n'ai pas besoin d'en parler avec mon pharmacien ou mon professionnel de la santé. _____

Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Centre de santé

Dates des cliniques sans rendez-vous jusqu'au 30 juin 2016

DATES	HEURES	MÉDECIN
Jeudi 26 mai 2016	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe
Jeudi 9 juin 2016	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe
Jeudi 16 juin 2016	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe
Jeudi 23 juin 2016	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe
Jeudi 30 juin 2016	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe

* Nous vous rappelons qu'il est toujours préférable de vérifier s'il n'y a pas eu de changement à l'horaire avant de vous rendre à l'une des cliniques sans rendez-vous.

Veuillez prendre note que vous devez vous présenter à partir de 6 h 30 avec votre carte d'assurance maladie et carte d'hôpital.

Cliniques gynécologiques

Pour obtenir un rendez-vous, communiquez avec la secrétaire du Centre de santé au 418 275-5386, poste 350.

Horaire de taxi de garde

16 au 22 mai Gilles Paul 418 275-3850	30 mai au 5 juin Gilles Paul 418 275-3850	13 au 19 juin Gilles Paul 418 275-3850
23 au 29 mai Taxi Rod 418 275-3832	6 au 12 juin Taxi Rod 418 275-3832	20 au 26 juin Taxi Rod 418 275-3832

Source : Santé et mieux-être collectif

Prévoyez-vous entreprendre des travaux prochainement?

Vous prévoyez entreprendre des travaux prochainement? Saviez-vous que vous devez rencontrer un inspecteur pour déposer une demande de permis, et ce, afin de vous assurer de la conformité des interventions que vous projetez effectuer sur votre propriété?

Pour ce faire, vous devrez soumettre une demande en remplissant le formulaire *Demande de permis, certificat et autorisation de branchement* disponible aux bureaux de Travaux publics et habitation situés au 125, rue Pileu, à Mashteuiatsh. Dès que l'analyse sera complétée, nous communiquerons avec vous.

Permis de construction	Coût : 30 $
• Construire ou installer une construction ou un bâtiment; • Agrandir une construction ou un bâtiment existant; • Modifier la structure ou les divisions intérieures d'un bâtiment; • Rénover une construction ou un bâtiment.	
Permis de lotissement	**Coût : 30 $ plus 5 $ par terrain additionnel**
• Effectuer une opération cadastrale.	
Certificat d'autorisation	**Coût : 20 $**
• Changer l'usage d'un immeuble; • Déplacer ou démolir une construction; • Construire, installer, déplacer ou modifier toute enseigne; • Faire un usage (vente de garage, kiosque pour vente de produits, etc.) ou une construction temporaire; • Construire, installer, déplacer ou modifier un puits; • Construire, installer, déplacer ou modifier un système d'évacuation et de traitement des eaux usées; • Effectuer des travaux de remblai ou de déblai en utilisant de la machinerie ou tout autre équipement mécanisé; • Effectuer des travaux ayant pour effet de modifier la végétation des rives; • Extraire ou enlever des arbres, des arbustes, des broussailles, du bois, des minéraux, des pierres, du sable, du gravier ou de la terre.	

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspectrice en aménagement et services publics, Mme Céline Girard, au 418 275-5386, poste 299 ou par courriel [celine.girard@mashteuiatsh.ca].

Source : Infrastructures

Tarification des services publics

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé, le 5 avril dernier, une augmentation de 10 % de la tarification des services publics pour les quatre prochaines années.

Rappelons que cette tarification ne paie qu'une partie des dépenses rattachées aux services publics, et ce, malgré la présence d'une entente de financement avec Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). Chaque année, il y a un manque à gagner et la différence est assumée à même les frais d'opération des Travaux publics.

Le tarif annuel d'une résidence typique passera donc, pour cette année, de 354 $ à 391 $, soit une hausse de 37 $. Pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, les revenus additionnels seront d'environ 31 000 $, mais le manque à gagner dans le budget global est toujours élevé pour 2016-2017 à 317 709 $.

Pour 2016-2017	
Revenus provenant de la tarification des usagers et de l'entente avec AANC	339 254 $
Coûts des services publics pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	656 963 $
Manque à gagner	(317 709 $)

Comme à chaque année, un avis établissant le coût et les modalités de paiement des services publics sera joint à la facturation, envoyée au cours du mois de juin.

Source : Travaux publics et habitation

Nouveaux programmes de rénovation et d'amélioration d'habitation de la SCHL

Dans le cadre du budget 2016 du gouvernement du Canada, un nouveau financement est offert pour la rénovation et l'amélioration de logements existants. Suite à l'annonce de ce nouveau budget, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a apporté dernièrement des changements importants à ses programmes de rénovation offerts aux Premières Nations.

Si votre revenu familial annuel est inférieur à 43 206 $, voici les programmes de la SCHL qui pourraient répondre à vos besoins :

- Programme de réparation d'urgence (PRU) ***[Nouveauté]***;
- Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) :
  - PAREL – Régulier,
  - PAREL – Personnes handicapées,
  - PAREL – Locatif ***[Nouveauté]***,
  - PAREL – Conversion ***[Nouveauté]***,
  - PAREL – Intergénérationnel (logement accessoire) ***[Nouveauté]***;
- Programme logements adaptés : aînés autonomes (LAAA).

D'autres conditions spécifiques peuvent s'appliquer selon les programmes et le nombre de projets acceptés sera limité en fonction des budgets disponibles à la SCHL.

Nous vous invitons à communiquer avec l'agente à l'habitation, Mme Véronique Duchesne, au 418 275-5386, poste 211, pour plus amples renseignements concernant ces programmes.

Source : Travaux publics et habitation

Responsabilités reliées aux fossés

La direction Travaux publics et habitation tient à faire un rappel des responsabilités reliées aux fossés dans la communauté de Mashteuiatsh.

D'abord, la responsabilité de l'entretien des fossés situés sur des terres détenues par un propriétaire privé (détenteur d'un certificat de possession) revient exclusivement à ce propriétaire. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan n'est donc aucunement responsable de l'entretien de tels fossés, sous réserve de toute entente à l'effet contraire. Si en période de fonte des neiges ou de pluies abondantes vous jugez que votre propriété encourt des risques d'inondation en raison du manque d'entretien d'un fossé privé, nous vous invitons à aviser sans délai le propriétaire du terrain où se situe le fossé.

Toutefois, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pourra intervenir sur demande, lors d'une situation urgente nécessitant une action rapide, et ce, afin de prévenir ou limiter des dommages matériels. Dans un tel cas, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan facturera au propriétaire privé où est situé le fossé, le montant des frais engendrés par les travaux effectués.

Quant aux fossés situés sur des terrains appartenant à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ou entre un terrain privé et un chemin public, leur entretien incombe entièrement à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Pour toute information concernant cet avis, nous vous invitons à communiquer avec la répartitrice des Travaux publics et habitation :

Mme Corinne Paul, répartitrice
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
125, rue Pileu, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-5386, poste 401
SecteurTravauxPublics@mashteuiatsh.ca

Source : Travaux publics et habitation

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (Fonds en fiducie FIC) alloue des fonds conformément à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI). Il doit veiller à ce que les fonds soient accessibles pour les personnes des Premières Nations et métisses. Il accepte des demandes pour des programmes éducatifs contribuant à la guérison, à la réconciliation et à l'acquisition de connaissances.

Le formulaire de demande pour les programmes d'éducation destiné aux particuliers est actuellement disponible dans le site Web www.nibtrust.ca et la date limite pour présenter une demande est le **24 juin 2016**.

Les demandes provenant des particuliers seront évaluées et soumises à l'examen des fiduciaires (comité de sélection). Les personnes qui peuvent demander des fonds sont les personnes qui ont reçu une indemnisation dans le cadre du Paiement d'expérience commune en vertu de la CRRPI ou les membres des Premières Nations et les Métis ayant plus de 18 ans.

En vertu des modalités du Fonds en fiducie FIC, les paiements pour les programmes d'éducation comprennent, entre autres :

- Des bourses d'études, des bourses d'entretien ou une aide financière pour les coûts associés aux études dans des établissements postsecondaires;
- Une aide financière pour donner à des personnes l'accès à des possibilités dans les domaines des arts, des sciences ou de l'athlétisme;
- Un financement aux personnes qui aident des gens des Premières Nations et des Métis en leur donnant une formation professionnelle;
- Un soutien aux projets de recherche portant sur la culture, l'histoire et les langues des Premières Nations et des Métis pour documenter l'élaboration d'un programme d'études et sensibiliser le public;
- Un soutien destiné à favoriser le développement personnel en donnant accès à des programmes qui abordent les dommages découlant des pensionnats indiens, notamment l'accès à des services de counseling, de développement de la famille et de promotion de la santé.

Pour obtenir plus de renseignements ou le formulaire d'application, veuillez communiquer directement avec le Fonds en fiducie FIC :

Sans frais : 1 888 268-0520
Télécopieur : 613 686-6757
Courriel : info@nibtrust.ca
www.nibtrust.ca

Source : Santé et mieux-être collectif (d'après l'information publiée dans le site www.nibtrust.ca)

Emploi étudiant – Stratégie jeunesse 2016

Cette année encore, plusieurs étudiants et employeurs bénéficieront d'une subvention dans le cadre du programme Emploi étudiant 2016. Rappelons que ce programme permet d'offrir une expérience de travail à des étudiants âgés de 14 ans et plus.

Malheureusement, le financement de cette initiative ne permet pas de répondre à la demande de tous. L'application du programme a été respectée et nous avons dû procéder à un tirage au sort afin d'octroyer les postes. Par les années passées, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan assumait un déficit pour ce programme. Dans l'optique de saine gestion et de diminution du déficit, il a été convenu cette année d'attribuer les projets selon le financement disponible et, donc, de ne plus absorber de coût supplémentaire.

Une lettre sera acheminée aux instances concernées afin de déplorer le manque de financement pour cette initiative et faire valoir les besoins. L'enveloppe budgétaire fédérale attribuée pour l'emploi étudiant transige par le Conseil en éducation des Premières Nations et la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec avant d'être distribuée aux communautés. La répartition est différente d'une communauté à l'autre, suivant un calcul propre à chacune des instances.

Pour plus amples renseignements au sujet de ce programme ou pour faire part de vos préoccupations, veuillez communiquer avec l'équipe au 418 275-5386, poste 247.

Source : Développement de la main-d'œuvre

Challenge Stanley Vollant

Vous voulez vous dépasser et marcher d'une manière motivante, agréable et gratuite? Ce challenge est pour vous!

Le comité *Marchons sur Nitassinan* vous invite le samedi 4 juin prochain, de 6 h à 18 h, au site Uashassihtsh de Mashteuiatsh pour le challenge Stanley Vollant. Cette marche, d'une durée de 12 heures, sera à compléter seul ou en équipe et mettra en compétition les différentes communautés qui s'inscriront au défi. Des activités seront offertes durant la journée et un repas sera servi. Vous devez absolument vous inscrire au challenge pour profiter des activités. *Prenez note qu'en cas de pluie, l'activité aura lieu à l'aréna de Mashteuiatsh.*

Au menu : animation musicale toute la journée, repas et collation sur place, prix de participation, Vélos-smoothies, jeux de poche et de pétanque, Gizmo balle.

Nous vous attendons en très grand nombre!

Pour inscription ou information :
Mme Myriam Kurtness, 418 275-5386, poste 494
Mme Johann Buckell, 418 275-5386, poste 767
Mme Mélanie Courtois, 418 275-5386, poste 374

INNU MESHKENU

Source : Santé et mieux-être collectif

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

1671, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-2473
Courriel : info@mashteuiatsh.ca
Internet : www.mashteuiatsh.ca